

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0583^e séance intensive
tenue le 5 décembre 2016 à 9 h 30
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, Mme Francine Ducharme, M. Pierre Fournier, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu, l'administrateur exerçant les fonctions de doyen de la Faculté de théologie et des sciences des religions : M. Jean-Marc Charron; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des arts et des sciences : Mme Tania Saba; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean Barbeau, M. Christian Baron, Mme Chantal Bémeur, Mme Leila Ben Amor, M. Carl Bouchard, M. Pierre Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. Adrian Burke, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Marianne Kempeneers, Mme Suzanne Laberge, Mme Audrey Laplante, Mme Guylaine Le Dorze, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Bertrand Lussier, M. Laurence McFalls, M. Jean-Philippe Meloche, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, Mme Marie-Laurence Poirel, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Mario Talajic, M. Éric Troncy, M. Stéphane Vachon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Line Castonguay, Mme Gisèle Fontaine, M. Frédéric Kantorowski, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, M. Yan Bertrand, Mme Catherine Grondin, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe LeBel, M. Denis Sylvain, Mme Annie-Claude Vanier; un représentant du personnel : M. Nicolas Ghanty; les représentantes des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Sophie Archambault, Mme Kate Bazinet, M. Pierre Bissonnette, M. François Courchesne, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme France Filion, Mme Caroline Gravel, Mme Françoise Guay, Mme Sophie Langlois, M. Stéphane Létourneau, Mme Sylvie Monier, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Michel Sarra-Bournet, Mme Isabelle Shumanski, Mme Dominic Villiard.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Jean-Sébastien Fallu, Mme Trang Hoang, M. Christian Nadeau, M. Francis Perron, M. Michel Max Raynaud, M. Marc Servant, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret; les représentants du personnel enseignant : Mme Karine Fradet; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste; une étudiante : Mme Andréanne St-Gelais; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Frédéric Bouchard, M. Michel Bouvier, M. Simon Carrier, Mme Lyne Desjardins, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, Mme Claude Mailhot, Mme Chantal Pharand, M. Pascal Théoret.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Michel Carrier, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis; les représentants du corps professoral : M. André Desrochers, M. Carl Gagnon, M. Vincent Gautrais, M. Jun Li, M. Jean Piché, M. Philippe R. Richard, M. Rémy Sauvé, M. Luc Stafford; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Éric Romano; les observateurs : Mme Claire Benoit, M. Alain Charbonneau.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté des arts et des sciences

M. Michel Coutu, professeur titulaire à l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

Mme Lidia Maria Adamkiewicz, professeure retraitée de la Faculté de médecine, décédée le 16 novembre 2016.

M. Louis Lapierre, professeur retraité du département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 14 novembre 2016.

Faculté des arts et des sciences

M. Mohamed Ather Ali, professeur retraité au Département de sciences biologiques à la Faculté des arts et des sciences, décédé le 5 novembre 2016.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0583-1

ORDRE DU JOUR

2016-A0021-0583^e-235

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2016-A0021-0583^e-235.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0582^e séance tenue le 7 novembre 2016
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Planification stratégique 2016-2021

8. Proposition sur le rôle des assemblées départementales et facultaires dans tout projet de restructuration

9. Proposition de modification des statuts : Demande d'ajout de deux (2) membres représentant le personnel de soutien et d'administration sur fonds de recherche et fonds spéciaux au sein de l'Assemblée universitaire

10. États financiers 2015-2016

11. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : présentation des orientations budgétaires 2017-2018

12. Rapports d'étape des présidents des comités

13. Thématiques transversales de recherche

14. La diversité à l'Université de Montréal : état de la question

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

15. Prochaine séance Le 23 janvier 2017, à 14 heures

16. Clôture de la séance

AU-0583-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0582^e SÉANCE
TENUE LE 7 NOVEMBRE 2016**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0582^e séance tenue le 7 novembre 2016, tel que présenté.

AU-0583-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
2016-A0021-0583^e-236 et 237**

Le secrétaire général informe que le Conseil de l'Université, lors de sa dernière séance, a donné suite à la recommandation de l'Assemblée universitaire relative à la création de l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences et l'abolition de la Faculté de théologie et de sciences des religions (délibération AU-0582-8).

Par ailleurs, le Conseil de l'Université a entériné le document sur la transformation institutionnelle (délibération AU-0581-7) avec un léger amendement au sujet de la collégialité, en supprimant le mot « d'action » au point 4, intitulé « Une gouvernance réinventée », du document 2016-A0021-0580^e-210 amendé.

AU-0583-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0583-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0583-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière séance de l'Assemblée en évoquant d'abord sa participation, avec la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Louise Béliveau, à l'événement tenu par la FAECUM, le 7 novembre dernier, intitulé « 40 femmes », en présence de la ministre Hélène David.

Le 15 novembre, le vice-recteur aux ressources humaines et le recteur ont pris part à une réception en hommage aux membres du personnel de l'Université qui ont pris leur retraite au cours de la dernière année.

Le 17 novembre, l'Université de Montréal a souligné le mérite de ses étudiants boursiers «Leader Schulich» au cours d'une cérémonie organisée en leur honneur, en présence notamment du recteur, Guy Breton, et de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Louise Béliveau. Le recteur en profite pour rappeler que des ressources financières destinées aux étudiants et aux enseignants universitaires sont parfois méconnues et sous-utilisées ; et que la direction mène une veille afin que la communauté universitaire soit informée de ces ressources.

Le recteur évoque ensuite sa participation aux *Entretiens Jacques-Cartier*, qui se tenaient à Lyon cette année ; qui fut une occasion de réseautage avec diverses universités. L'année prochaine les *Entretiens* se tiendront à Montréal, la communauté universitaire sera invitée à s'impliquer dans cet événement.

La semaine dernière avait lieu le lancement du programme « La musique aux enfants » avec l'Orchestre symphonique de Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île. Le recteur souligne que ce projet très intéressant apporte une très belle visibilité à l'UdeM. Il salue la contribution des doyennes de la Faculté de musique, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté de médecine et des personnes impliquées dans ce projet.

Le recteur se dit très heureux de l'annonce récente concernant la station de train Édouard-Montpetit qui permettra de se rendre au centre-ville en trois minutes, au lieu des trente minutes requises actuellement. Il souligne l'impact majeur pour l'UdeM et ses établissements affiliés. À l'aide de diapositives, il présente les aspects techniques de ce projet qui sera en lien avec la station de métro Édouard-Montpetit.

Le recteur mentionne ensuite que l'Université a procédé récemment au remplacement des équipements d'éclairage de la tour du pavillon principal qui dataient de 30 ans. Cette illumination moderne et polychrome permettra à l'UdeM de souligner les grands événements de la vie universitaire.

À l'aide de photos, le recteur fait ensuite le point sur l'évolution du chantier du campus Outremont. Le chantier avance bien selon l'échéancier prévu.

Aujourd'hui, 5 décembre, le recteur souligne qu'il prend part à sa 100^e assemblée universitaire depuis sa nomination comme vice-recteur exécutif, il y a environ 10 ans. Il profite de cette occasion, pour présenter quelques réflexions sur la situation de l'Université. Il évoque diverses réalisations sur cette période, par exemple : le règlement sur l'équité salariale, le campus Laval, les positions académiques et d'employabilité, le rehaussement informatique, incluant Synchro, les réalisations en développement durable, la création de l'ESPUM, la mutation de la FTSR, la création du Bureau de la valorisation de la langue française et de la Francophonie, la campagne « Sans oui c'est non » de la FAECUM, etc. Au fil de ces années, malgré les coupes du gouvernement et les non-indexations, qui représentent environ 100 M\$ de moins pour le budget de fonctionnement, l'UdeM, grâce à l'apport de tous,

a quand même réussi à progresser et à affirmer son leadership. Ces restrictions budgétaires sont amplifiées d'un ciblage sans précédent des financements imposés par le gouvernement, les organismes subventionnaires et de plus en plus par les grands donateurs, avec pour effet une perte d'autonomie pour l'Université. Il invite la communauté universitaire à réfléchir sur les moyens de se redonner une capacité de faire ses priorités. Il fait part également d'un échange récent avec des partenaires industriels pour des collaborations avec les universités, dans le cadre du U15, qui lui a permis de constater que le milieu universitaire est méconnu, notamment quant aux compétences des universités en matière de valorisation et d'entrepreneuriat. Il réitère donc son appel fait à la communauté universitaire, à la séance précédente, de faire connaître les réalisations et les expertises de l'UdeM dans leurs réseaux afin d'influencer l'opinion publique en faveur de l'université, soulignant que le milieu universitaire se heurte à de nombreux préjugés.

Parmi les honneurs, le recteur souligne que la Fondation David Suzuki classe le projet Darlington, conçu par l'Université de Montréal, parmi les projets citoyens les plus écologiques du Québec. Il mentionne ensuite que Laurence McFalls, professeur titulaire au Département de science politique de l'Université de Montréal, a reçu l'Ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne pour ses contributions à la science politique en Amérique du Nord au sujet de l'Allemagne. Enfin, Marie-Josée Hébert, professeure-chercheuse et vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation à l'UdeM, a été honorée par la Fondation canadienne du rein pour sa contribution remarquable à la néphrologie. D'autres membres de la communauté universitaire ont été honorés aux cours des dernières semaines.

Tel qu'évoqué à la séance précédente par la doyenne de la Faculté de médecine, le recteur rappelle la tenue du Congrès mondial sur la santé à l'UdeM, les 8 et 9 mai 2017, soulignant que cette conférence ne porte pas uniquement sur la santé, mais couvre d'autres domaines, notamment la santé publique. Mme Boisjoly ajoute que cet événement offrira une vue d'ensemble sur les grands enjeux mondiaux sur la santé. Les étudiants et les enseignants de tous les domaines sont invités à y participer. Le programme est disponible sur le site du World Health Summit.

Demain, 6 décembre, aura lieu la commémoration de l'événement tragique de Polytechnique. La tour de l'UdeM sera illuminée en blanc à la mémoire des victimes.

Le 14 décembre aura lieu l'événement *Noël en bleu*, à 16 h, qui sera précédé, à 12 h, de l'allocution annuelle du recteur qui sera webdiffusée.

Le recteur termine son rapport en souhaitant à tous un bon temps des Fêtes.

AU-0583-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, fait un suivi au sujet du retard relatif aux travaux de la rampe mobile, qui ne seront pas terminés en novembre 2016 comme prévu au contrat, mais plutôt à la fin du mois d'avril 2017. Les deux principaux éléments qui ont engendré des délais sont l'excavation, en raison du roc, et l'installation des escaliers mécaniques. Il souligne que l'entrepreneur général a la responsabilité de respecter le contrat et les devis selon la soumission présentée. Cela étant, l'Université n'acceptera pas de dépenses excédentaires associées à cet élément. En outre, l'Université fera des réclamations à l'entrepreneur pour les dépenses supplémentaires qui lui sont causées par ce retard, notamment pour la navette. Enfin, des abris pour sécuriser les sentiers seront installés par l'entrepreneur. Tout est mis en œuvre pour s'assurer de la sécurité et d'une bonne organisation.

Le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest, fait un suivi sur la campagne Centraide. Selon un bilan provisoire, l'objectif de 250 000 \$ pour l'UdeM est atteint. Il remercie tous les membres de la communauté universitaire de leurs contributions. Un bilan final sera présenté ultérieurement, ainsi que les résultats de HEC et de Polytechnique. D'autre part, il rappelle que la campagne des paniers de Noël est en cours et invite les membres de l'Assemblée à y contribuer et à relayer l'information à cet égard à leurs collègues.

Le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie, M. Raymond Lalande, informe que le 1^{er} décembre, en assemblée générale spéciale, les membres de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal (ADUM) ont entériné une résolution unanime de leur conseil d'administration visant une modification au protocole d'entente avec l'UdeM. Ce changement vise à faire de l'Université la principale responsable des événements et des communications que l'ADUM faisait de façon indépendante. En contrepartie, l'Université s'est engagée à créer, au sein de son Bureau de développement, une division Relations avec les diplômés qui prendra en charge les opérations courantes de l'Association, et à créer un Conseil des diplômés, au sein du vice-rectorat, qui regroupera les membres du conseil d'administration de l'ADUM et d'autres membres, qui agira davantage à un niveau stratégique et consultatif au vice-rectorat plutôt que des opérations courantes.

En lien avec cette annonce, le recteur réitère que les diplômés sont un canal très important pour influencer la société et les décideurs publics.

M. McFalls informe qu'un comité d'accueil aurait dû être présent à l'entrée de la salle ce matin, mais le mauvais temps et les agents de sécurité les en ont empêché. Il s'agissait des professeurs cliniciens de la Faculté de médecine vétérinaire qui sont en grève ; il annonce qu'un feuillet sera distribué pour informer à ce sujet, incluant une lettre d'une professeure clinicienne à l'emploi de l'UdeM depuis de nombreuses années. D'autre part, en lien avec un commentaire du recteur au sujet d'une certaine perception provenant du milieu industriel, dans le cadre de son rapport, il tient à souligner que les professeurs sont des entrepreneurs. Il ne connaît pas d'autres corps de métier qui parviennent à ramasser des millions de dollars à partir de rien.

En lien avec ce dernier commentaire, le recteur ajoute que c'est pour cette raison qu'il a fait part de cette situation, pour changer cette perception qui est préjudiciable à l'ensemble de la communauté universitaire.

AU-0583-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Molotchnikoff présente une question à la vice-rectrice Béliveau au sujet de l'évaluation de l'enseignement en ligne. Il désire savoir si ce nouveau mode d'évaluation permet d'assurer la confidentialité une fois que les questionnaires sont remplis. Il présume que cette évaluation est anonyme, ce qui, à son avis, pose un certain nombre de problèmes. Il aurait souhaité que ce changement de mode d'évaluation ait fait en sorte qu'elle soit plus crédible et que les professeurs puissent s'y fier et s'en servir afin d'améliorer leur enseignement.

Mme Béliveau se dit d'accord que l'objectif premier est de soutenir les professeurs dans leur enseignement. Elle cède la parole à Mme Sylvie Normandeau, vice-rectrice adjointe, responsable de ce dossier.

Mme Normandeau confirme que la confidentialité des informations est assurée tout comme l'anonymat des commentaires des étudiants. L'évaluation en ligne se fait depuis plusieurs années au sein de certaines unités. Cette année, ce mode de fonctionnement a été offert à toutes les unités, qui ont eu le choix d'opter pour l'une ou l'autre approche. Elle se dit d'accord avec M. Molotchnikoff à propos du fait que la finalité des évaluations est de permettre aux étudiants de transmettre aux enseignants des commentaires constructifs sur les enseignements afin que les professeurs puissent en tenir compte dans la préparation de leurs prochains cours.

En complémentaire, M. Molotchnikoff indique qu'avec cette méthode en ligne, il y a une possibilité que les évaluations se fassent en groupe, ce qui peut biaiser l'évaluation. Il lui demande si l'on s'est assuré que l'évaluation se fait de manière individuelle et en classe. Évoquant la finalité de l'évaluation, il souligne qu'il ne faut pas que cette évaluation figure au dossier de promotion du professeur, sauf si celui-ci le souhaite.

Mme Normandeau indique que les unités ont été invitées à prévoir du temps en classe pour que les étudiants puissent faire l'évaluation de l'enseignement. D'autre part, chaque étudiant a un

code d'accès personnel lui permettant d'accéder au questionnaire et de le compléter. Quant à l'utilisation des données pour les dossiers des professeurs, les commentaires des étudiants ne sont jamais utilisés dans les dossiers de promotion, c'est la responsabilité de chaque professeur d'y verser ou non les évaluations de ses enseignements.

M. Saul présente une question en lien avec le commentaire du recteur, lors de la dernière séance, au sujet des missions qui pourraient être attribuées au Conseil des universités relativement à la qualité des programmes, à l'analyse des enjeux dans le monde universitaire, et troisièmement en ce qui concerne les recommandations qu'il pourrait donner aux autorités. Il désire savoir où en est la deuxième mission. Quant à la question des recommandations, en lien avec le commentaire précédent du recteur sur le ciblage pour les subventions, il demande si ce Conseil des universités pourrait se pencher sur cette question et être un levier pour rappeler que les universités sont autonomes, et devraient l'être également sur le plan pécuniaire.

N'étant plus président du BCI, le recteur dit ne pas être au courant de la position qui sera prise à ce sujet. En ce qui a trait à la question du ciblage, il évoque un certain risque que ce Conseil puisse être instrumentalisé pour encadrer les universités à cet égard.

En lien avec le dernier commentaire du recteur, Mme Béliveau cite un passage du mémoire des universités qui démontre que la notion d'indépendance des universités est au cœur du mémoire.

Malgré cette position, le recteur exprime une réserve à cet égard.

À propos de la grève du SESUM tenue au mois d'octobre dernier, M. McFalls dit avoir appris des étudiants que l'Université avait coupé 10 % de leur salaire sur la période de 10 jours de grève, mais qu'en plus les personnes qui avaient des tâches ont été coupées deux fois pour les mêmes jours de travail. Il demande si c'est légal, et si cette situation est généralisée ou seulement dans son département. D'autre part, dans le cas des étudiants auxiliaires de recherche, il désire savoir si les salaires coupés seront retournés dans les comptes de recherche des professeurs qui les paient.

Tel qu'il l'a mentionné lors de séances antérieures, M. Charest indique qu'il n'entend pas traiter à l'Assemblée universitaire de questions qui relèvent des relations de travail. Les explications ont été données aux groupes concernés.

En réponse à la deuxième question de M. McFalls, M. Filteau indique qu'il ne devrait pas y avoir de problème à cet égard.

Mme Poirel présente une question au vice-recteur Charest au sujet du programme d'aide aux employés (PAE) qui a été remplacé récemment par un programme d'aide à la famille, géré par une firme externe. Soulignant la compétence du personnel de l'UdeM auparavant en charge du PAE, elle désire savoir si un mécanisme de suivi est prévu pour assurer la qualité du nouveau programme.

M. Charest explique que cette firme offre des services étendus pour l'ensemble des employés à un meilleur coût. L'Université a un contrôle complet sur les services qui sont rendus. La direction en est entièrement satisfaite, et aucune critique sur les services offerts n'a été exprimée à ce jour. Il est prévu de faire le point périodiquement sur cette offre de services.

Revenant sur la question de M. Molotchnikoff relativement à l'évaluation de l'enseignement en ligne, et évoquant le rapport du Groupe d'évaluation de l'enseignement qui devait revenir sur diverses questions en lien avec l'évaluation en ligne, M. Schiettekatte demande si l'on pourrait avoir une réponse du Groupe d'évaluation de l'enseignement à ce sujet, et d'autre part, si l'on pourrait recommander de ne plus mettre les évaluations de l'enseignement dans les dossiers de promotion des professeurs.

Mme Normandeau reconnaît que l'on n'obtient pas 100 % des réponses, mais elle assure que tous les efforts sont faits pour inciter les professeurs et les unités à faire les évaluations pendant les cours afin de maintenir le taux de participation des étudiants. Par ailleurs, un travail a été réalisé avec les associations étudiantes afin de sensibiliser les étudiants à l'importance de faire l'évaluation de

l'enseignement, et de leur rappeler que cette évaluation de l'enseignement est une occasion de transmettre leurs commentaires. Pour la session d'hiver, il est prévu de multiplier les efforts publicitaires, d'information et de sensibilisation à l'égard de l'importance de l'évaluation de l'enseignement. Il est également prévu de faire un suivi étroit des taux de participation et des taux de réponses relatives aux évaluations de l'enseignement en fonction des divers modes qui sont utilisés. Enfin, elle assure que le nécessaire sera fait pour améliorer les taux de participation.

En complémentaire, M. Schiettekatte s'informe à Mme Normandeau du pourcentage du taux de participation. Par ailleurs, il observe que la publicité aura peut-être un effet à court terme seulement. Il lui demande ce que l'on compte faire sur le long terme, dans l'éventualité où les taux de participation déclinent.

Mme Normandeau dit ne pas avoir sous la main l'information sur le taux de participation. Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation qui seront lancées à partir de l'hiver prochain seront reprises chaque session, notamment à l'intention des nouveaux étudiants qui entrent à l'université chaque session.

Mme Lefebvre désire des précisions au sujet d'une conséquence juridique possible de l'abolition de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) en ce qui concerne la composition du Conseil de l'Université, qui selon l'article 8 e) de la Charte prévoit la nomination de « deux membres nommés par le modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils ».

Le secrétaire général convient du commentaire de Mme Lefebvre : tant que la Charte ne sera pas amendée, l'Université devra vivre avec un anachronisme qui va prévoir que l'Archevêque de Montréal désigne deux membres au Conseil d'administration de l'Université.

En complémentaire, Mme Lefebvre demande qui à l'UdeM sera consulté à cet égard, si le conseil de la FTSR n'existe plus.

Le secrétaire général indique que, dans les faits, depuis les dernières années, cette consultation du conseil de Faculté ne se pratiquait plus.

M. Kantorowski dit avoir les mêmes préoccupations que M. Schiettekatte sur l'évaluation de l'enseignement en ligne, et notamment en ce qui a trait au taux de participation. Il désire savoir s'il est prévu qu'un rapport soit présenté à l'Assemblée sur l'état des lieux sur cette question, et à quel moment. Il rappelle que l'évaluation est un élément qui fait partie de la convention des chargés de cours.

Mme Béliveau confirme qu'un état des lieux pourra être présenté à l'Assemblée au printemps. Elle rappelle que l'évaluation de l'enseignement en ligne existe depuis 2011 à l'UdeM dans certaines unités et que, pour le moment, il est prévu que l'évaluation puisse se faire sur papier pour ce qui est des réponses aux questions ; ce n'est que pour les commentaires écrits que l'évaluation devra se faire en ligne. Pour le reste, c'est au choix de l'unité tel que prévu dans la Politique.

M. Arseneault fait état des commentaires qui lui sont faits concernant l'absence de cours d'arts visuels et d'arts plastiques dans une grande université généraliste comme l'UdeM. Ayant appris que l'Université offrait autrefois un programme de beaux-arts, il s'informe au secrétaire général du Service qui pourrait fournir des informations sur la fermeture des beaux-arts dans les années 90.

Le secrétaire général précise que le nom était « Département d'arts plastiques ». L'information est archivée au Service des archives au Secrétariat général.

Sur le même sujet, Mme Béliveau informe qu'à l'occasion du 50^e anniversaire du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, une exposition sur les beaux-arts à l'UdeM, organisée en collaboration avec des étudiants et des professeurs de ce département, sera présentée au Centre d'exposition de l'Université de Montréal, autour de l'automne 2017.

En réponse à des questions concernant l'évaluation de l'enseignement et pour confirmer certains propos de Mme Normandeau, M. Sylvain souligne l'importance pour les étudiants d'avoir

l'assurance que l'évaluation qu'ils feront de leur enseignant est confidentielle et, qu'à cet égard, toutes les garanties ont été fournies. D'autre part, afin d'augmenter la participation qui se fait en ligne maintenant, l'AGEEFEP fera une campagne auprès des étudiants, chaque session, qui mettra l'accent sur l'importance de soutenir les enseignants dans l'amélioration de leur enseignement et la nécessité que leurs commentaires soient constructifs.

AU-0583-7 **PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2016-2021**
2016-A0021-0583^e-249, 2016-A0021-0583^e-244, 244.1, 244 amendé
2016-A0021-0582^e-234, 2016-A0021-0581^e-217, 218

La présidente des délibérations rappelle que, lors de sa dernière séance, l'Assemblée avait adopté une proposition de renvoi à un comité *ad hoc* chargé de proposer une version amendée de la planification stratégique (délibération AU-0582-7).

À l'invitation de la présidente des délibérations, M. Jean Charest fait rapport pour le comité *ad hoc*, formé de MM. François Schiettekatte, Samir Saul et lui-même, chargé de faire l'intégration des suggestions et des amendements formulés par les membres de l'Assemblée à la séance précédente. La nouvelle version a été déposée aux membres de l'Assemblée (documents 2016-A0021-0583^e-244 et 244.1). Les 21 modifications qui ont été intégrées à la planification stratégique sont présentées de manière synoptique au document 2016-A0021-0583^e-249. Au terme de cette présentation, au nom du comité, M. Charest propose l'adoption de la planification stratégique telle que modifiée. La proposition est appuyée.

Référant à son intervention à la page 11 du procès-verbal de la séance précédente, M. McFalls réitère la demande qu'il avait faite au sujet de la définition des compétences transversales. Il propose un amendement qui est à l'effet d'ajouter au premier objectif (page 7) « et s'assurer de leur acquisition dans le cadre d'une formation à la fine pointe des connaissances ».

La proposition est appuyée. L'Assemblée est invitée à discuter de cet amendement.

M. Lalande, qui estime que la notion de connaissances est incluse dans les compétences, considère qu'on limite la portée de cet item en le réduisant au mot « connaissances ».

Mme Béliveau réitère ce qu'elle avait expliqué à la dernière séance, à savoir qu'il ne s'agit pas de mettre de côté les connaissances ou la formation de base, mais de bonifier la formation que l'Université offre déjà. Néanmoins, elle n'a pas de problème avec cet ajout étant donné que l'UdeM cherche toujours à offrir des formations à la fine pointe des connaissances.

Mme René De Cotret indique qu'elle voulait faire un amendement au même article. Elle explique que le mot « acquisition » donne l'idée que l'on peut enseigner ou faire acquérir de prime abord une compétence transversale alors que celle-ci émerge plutôt du fait d'avoir été mise en œuvre dans différents champs disciplinaires. Considérant cela, elle aurait proposé de remplacer le terme « acquisition » par « le développement » au premier paragraphe, ainsi qu'au deuxième paragraphe, lequel se lirait : « s'assurer de leur développement à travers leur mise en œuvre dans différents champs disciplinaires ».

M. McFalls se dit d'accord avec cet amendement amical.

Mme Le Dorze fait remarquer à M. Lalande que les compétences transversales ont été définies au préalable et n'incluent pas les connaissances; pour cette raison elle considère pertinent d'ajouter ce mot.

M. Schiettekatte estime que l'amendement précédent aurait été de nature à avoir été accepté par le comité *ad hoc*. Il se dit en faveur de l'amendement de M. McFalls, mais il se rallie à l'amendement modifié.

Mme Saba se dit d'accord avec l'amendement. L'idée est de s'assurer de l'acquisition des compétences transversales en plus du développement ou de la consolidation des connaissances disciplinaires.

Mme Béliveau se dit d'accord avec la proposition de remplacer « acquisition » par « le développement ». Cependant, elle aurait préféré la formulation de M. McFalls, soit « dans le cadre d'une formation à la fine pointe des connaissances », qui laisse plus d'ouverture tout en rappelant l'importance des connaissances disciplinaires et d'être à la fine pointe.

M. Lalande maintient qu'il trouve le mot « connaissances » limitatif. Il explique que la formation comporte l'acquisition de compétences qui sont au-delà des connaissances, par exemple des habiletés techniques, des savoir-faire et du savoir-être.

En conclusion, M. McFalls se dit d'accord avec la formulation proposée par Mme René De Cotret. D'autre part, il estime que le mot « connaissances » est plus englobant et permet d'éviter une énumération des termes « compétences », « techniques », « expertises », etc. Enfin, la mission de l'Université est en premier lieu vouée aux connaissances. M. McFalls se dit d'accord avec la formulation proposée par Mme René De Cotret qui est à l'effet de remplacer « l'acquisition » par « le développement », à la page 7, premier paragraphe. En outre, l'objectif 1 se lirait : « définir les compétences transversales dans les cheminements de formation (signature UdeM) et s'assurer de leur développement dans le cadre d'une formation à la fine pointe des connaissances ».

Suivant cette nouvelle formulation, M. Charest suggère de déplacer la mention « signature UdeM » à la toute fin du paragraphe afin qu'elle porte sur l'ensemble, et non seulement sur les compétences transversales.

Les proposeurs, M. McFalls et Mme René De Cotret, se disent d'accord pour intégrer à l'amendement la modification proposée par M. Charest.

Le vote est demandé. L'Assemblée procède au vote et adopte la proposition d'amendement à la majorité, avec 62 voix pour, 3 contre, aucune abstention n'étant inscrite.

L'Assemblée revient à la considération de la proposition principale ainsi amendée.

Mme Kempeneers évoque son commentaire fait à la dernière séance au sujet de l'ajout de la mention « lorsque c'est pertinent », et la réponse qui avait été donnée par le vice-recteur Charest à ce sujet, à savoir que, par définition, il va de soi dans une planification stratégique que les actions sont prises lorsque c'est approprié et qu'il n'est pas nécessaire de répéter cette mention. Mme Kempeneers convient de ce point de vue, cependant elle constate que cette mention a été complètement retirée de la nouvelle version à l'étude. Elle propose l'amendement suivant : à la page 5, à la fin de l'énoncé *Priorités*, ajouter la mention « lorsque c'est pertinent ». Ainsi, la fin de la dernière phrase se lirait : « ... et déterminent les actions à mener au cours des prochaines années, lorsque c'est pertinent ». Elle considère que cela traduit l'esprit de la réponse qui avait été apportée par M. Charest. La mention sera faite une seule fois en début du document. La proposition est appuyée.

M. Charest estime que l'amendement n'ajoute pas beaucoup au texte. Surtout, il trouve étrange de mentionner dans une planification stratégique, notamment dans le paragraphe sur les grandes priorités, que l'on va poser des actions lorsque c'est pertinent. Il invite l'Assemblée à voter contre l'amendement.

M. Bouchard suggère plutôt la formulation suivante : « les actions potentielles à mener au cours des prochaines années ».

Mme Kempeneers se dit d'accord avec cette suggestion.

Compte tenu du grand nombre d'actions que comporte le document, M. Schiettekatte se dit d'accord avec l'amendement qui avait été proposé par Mme Kempeneers, qui est de nature à rassurer les membres de l'Assemblée. Cependant, il se dit en faveur de la modification suggérée par M. Bouchard.

Mme Saba propose de remplacer « potentielles » par « appropriées », en soulignant que le terme « potentielles » convient moins dans une planification stratégique.

Mme Kempeneers et Mme Laplante, qui a appuyé la proposition, se disent d'accord avec cet amendement amical. La proposition d'amendement se lit comme suit : « ...les actions appropriées à mener au cours des prochaines années ».

Le vote n'étant pas demandé, l'amendement est adopté à l'unanimité.

M. Saul rappelle qu'il aura une proposition à présenter au nom du comité *ad hoc* à la fin de la discussion sur la planification stratégique.

M. Molotchnikoff précise qu'il ne s'est pas prononcé sur le fond à la séance précédente parce qu'il considérait qu'il s'agit d'un document valable et orienté vers une meilleure politique en ce qui concerne la recherche en particulier. Il mentionne qu'il aurait utilisé « interconnectivité disciplinaire » plutôt que « compétence transversale ». Cependant son commentaire principal porte sur le retrait du terme « sérénité », qu'il déplore, parce que ce concept de sérénité est une condition nécessaire pour être créatif en recherche et meilleur sur le plan professionnel.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, la présidente des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur le document sur la planification stratégique tel qu'amendé par le comité *ad hoc* et par l'Assemblée universitaire.

Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée universitaire adopte à l'unanimité la planification stratégique 2016-2021 telle qu'amendée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la planification stratégique 2016-2021, conformément au document **2016-A0021-0583^e-244 amendé** déposé aux archives.

M. Saul se dit satisfait de voir que le rapport du CEPTI a contribué à bonifier le projet de planification stratégique. Il rappelle que l'une des suggestions faites dans le rapport du CEPTI était qu'il y ait un suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des résultats. Le comité *ad hoc*, au lieu de modifier la planification stratégique, a convenu de présenter une résolution, après l'adoption de la planification stratégique, pour ce qui serait du suivi de l'application et de la mise en œuvre de la planification stratégique. Conformément à la recommandation du deuxième rapport du CEPTI, le comité *ad hoc*, réuni le 16 novembre 2016, propose que le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification fasse rapport sur l'application de la planification stratégique 2016-2021 à la séance intensive du mois de décembre de l'Assemblée universitaire à compter de décembre 2017. La proposition est appuyée.

Le recteur dit recevoir très positivement la proposition étant donné que la direction doit faire rapport au Conseil de l'Université ; et, d'autre part, qu'il lui arrive régulièrement d'avoir à faire rapport à des décideurs publics. À son avis, plus la planification stratégique sera diffusée à l'interne, plus les gens pourront se l'approprier et se mobiliser autour de celle-ci, et plus ce sera un succès.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme René De Cotret présente une question au sujet des valeurs. Il avait été proposé de reprendre les brèves descriptions qui étaient dans la précédente planification stratégique pour décrire les

valeurs, de sorte que les membres de la communauté universitaire puissent davantage se les approprier. Elle désire savoir pour quelle raison le comité a choisi de ne pas les retenir.

La présidente des délibérations signale que l'intervention est hors d'ordre, la question aurait dû être présentée au moment de la discussion sur la proposition, mais elle permet néanmoins au vice-recteur d'y répondre.

M. Charest indique que la suggestion a été considérée, mais qu'il a été constaté que les valeurs sont en général reprises dans les planifications stratégiques des unités, mais avec l'ajout de certaines valeurs propres à chaque unité et accompagnées de définitions. Le comité a préféré ne pas mettre de définitions dans la planification stratégique pour ne pas faire en sorte que ces définitions seraient vues comme des incontournables par des unités.

M. Schiettekatte aurait souhaité avoir des explications sur les objectifs 52 et 53 : « s'inspirer des meilleures pratiques » et « optimiser nos processus ».

La présidente des délibérations considère que la question est hors d'ordre. Elle invite M. Schiettekatte à la poser dans le cadre de la période de questions ou dans le cadre du bilan annuel.

AU-0583-8 **PROPOSITION SUR LE RÔLE DES ASSEMBLÉES DÉPARTEMENTALES ET FACULTAIRES DANS TOUT PROJET DE RESTRUCTURATION**

2016-A0021-0581^e-219, 2016-A0021-0583^e-252, 252 amendé

La présidente des délibérations rappelle que la proposition sous considération, intitulée « Proposition sur le rôle des assemblées départementales et facultaires dans tout projet de restructuration », a été soumise à la séance d'octobre par M. Samir Saul et appuyée par Sophie René De Cotret, mais a été reportée. Elle invite le proposeur, M. Saul, à en faire la présentation.

M. Saul explique que l'idée est d'envisager les restructurations de manière à ce que toutes les parties concernées soient impliquées et participent au processus pour en arriver à des résultats consensuels et acceptés par tous. Il informe qu'un oubli leur a été signalé dans la proposition soumise le 3 octobre dernier, qui n'a pas été traitée par l'Assemblée universitaire, concernant les prérogatives du Conseil de l'Université prévues à l'article 13.01 des Statuts. En conséquence, un état de question et une proposition légèrement remaniés, consignés au document 2016-A0021-0583^e-252 amendé, qui tiennent compte des pouvoirs du Conseil de l'Université ont donc été déposés par les proposeurs. M. Saul en fait la présentation. La proposition se lit :

« En conséquence l'Assemblée universitaire établit que :

- Les directions départementales et/ou facultaires participent au travail préparatoire à toute restructuration (fusion, scission, abolition, etc.) de Départements ou de Facultés de l'Université de Montréal.
- Les assemblées départementales et/ou facultaires concernées se prononcent sur le projet de restructuration qui sera soumis au COPLAN.
- À cette fin, les assemblées départementales et/ou facultaires concernées ont à leur disposition toute l'information nécessaire.
- L'avis des assemblées départementales et/ou facultaires est l'une des informations transmises à l'Assemblée universitaire. »

Mme Le Dorze présente un commentaire sur la formulation. Elle considère que « et/ou » n'est pas français. Pour être conforme au plan linguistique, dans l'esprit de la proposition, il faudrait plutôt dire « ou » ce qui aurait pour effet cependant d'introduire une ambiguïté. Elle suggère donc de formuler comme suit : les assemblées « des unités académiques concernées », de manière à éviter de dire « et/ou ».

M. Saul estime que la formulation initiale est conforme sur le plan de la langue française.

En complémentaire, Mme Le Dorze fait une proposition d'amendement à l'effet de remplacer « les assemblées départementales et/ou facultaires » par « les assemblées des unités académiques concernées ». La proposition est appuyée.

L'Assemblée discute de la proposition d'amendement.

M. Achiche fait remarquer que sur le plan de la logique mathématique « ou » remplace « et/ou », de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'écrire « et/ou ».

M. Charest observe que l'on aurait pu juste dire « et facultaire », toutefois il n'a pas de problème avec l'amendement.

M. Molotchnikoff observe qu'une faculté et un département constituent des instances précises connues de tous. À son avis, la formulation proposée est ambiguë, il votera donc contre la l'amendement.

Mme Boisjoly considère que la proposition d'amendement est ambiguë, d'autant que, dans certaines facultés, ce n'est pas l'assemblée facultaire qui est appelée à se prononcer, mais le conseil de faculté, et d'autre part que l'unité réfère souvent aux départements.

M. Le Borgne pense que la référence à l'unité entraîne beaucoup d'éléments d'ambiguïté. À son avis, il faut définir le concept d'unité, et par la suite faire référence soit à une direction départementale, soit à une direction facultaire.

M. Saul abonde dans le sens de M. Molotchnikoff en matière de précision, et il est vrai que le terme « unité » est vague. Il importe que le texte mentionne les assemblées départementales et les assemblées facultaires parce que ce sont les unités matérielles qui existent actuellement. Il faut donc tenir compte des deux possibilités : des restructurations de départements ou des restructurations de facultés. Il votera contre l'amendement pour une question de précision.

Considérant également que la formulation de l'amendement est ambiguë, Mme Vanier invite l'assemblée à battre l'amendement. Elle serait favorable à la suggestion qui a été faite d'inscrire « par les assemblées départementales et facultaires » puisque les étudiants ne sont pas présents dans les assemblées facultaires, et donc qu'il serait important de s'assurer qu'ils puissent se prononcer sur ce genre de questions.

M. Lairini dit aussi avoir des appréhensions par rapport à la formulation, ajoutant qu'il n'est pas fait mention des écoles qui sont également des unités. Il faut, à son avis, une formulation englobante qui regrouperait aussi bien les départements, les facultés que les écoles.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la présidente des délibérations cède la parole à Mme Le Dorze avant la tenue du vote.

Mme Le Dorze considère que la suggestion de M. Charest d'utiliser le mot « et » est tout à fait acceptable. Elle suggère la formulation suivante : « les assemblées des départements, des écoles, des instituts et facultaires ».

La présidente des délibérations demande à Mme Le Dorze si elle retire son amendement puisqu'il y a un amendement qui tient compte de son problème. Mme Le Dorze le confirme.

M. Charest propose un amendement qui est à l'effet de remplacer « et/ou » par « et ».

La présidente des délibérations avise que des interventions ont évoqué l'ajout du terme « école ».

M. Charest répond qu'au sens des statuts, le mot « école » est inclus dans le terme « département ».

Le secrétaire général le confirme, tout comme les instituts.

La proposition de remplacer « et/ou » par « et ».est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée revient à la proposition ainsi amendée.

Mme Saba fait remarquer qu'outre les assemblées départementales et les assemblées facultaires, les facultés départementalisées ont un conseil de faculté, qui est une instance collégiale avec des représentations, qui est appelée à se prononcer sur les transformations institutionnelles et les créations d'unités. Elle suggère de prévoir aussi une mention relative au respect des instances telles qu'elles sont prévues aux statuts.

La présidente des délibérations demande à Mme Saba si elle souhaite faire une proposition d'amendement.

Mme Saba propose d'ajouter, à la suite de « l'Assemblée universitaire établit que », la phrase suivante : « en respect avec les statuts actuels et les prérogatives conférées aux instances ». La proposition est appuyée.

M. Charest considère que l'amendement n'est pas nécessaire dans la mesure où, à son avis, la proposition initiale est d'emblée respectueuse des instances qui existent déjà. Pour cette raison, il appuie la proposition générale telle qu'elle avait été formulée.

En écho au commentaire de Mme Saba, M. Saul convient que dans le cas de la FAS, l'assemblée facultaire, qui compte près de 600 professeurs, a depuis longtemps délégué ses pouvoirs au CONSFAS parce qu'elle n'arrive pas à se réunir. Ainsi c'est le CONFAS qui prend les décisions. C'est une affaire interne à la FAS qui est réglée par les pratiques.

Mme Boisjoly abonde dans le sens du commentaire de Mme Saba au sujet de la distinction entre l'assemblée facultaire et le conseil de faculté. Elle propose d'ajouter « ou l'équivalent » au dernier paragraphe de la proposition, à la suite de « l'avis des assemblées départementales et facultaires », le passage se lirait : « l'avis des assemblées départementales et facultaires ou l'équivalent » de manière à préciser que dans certaines facultés c'est le conseil de faculté, où sont d'ailleurs présents les étudiants et les différents groupes de personnel de la faculté, qui se prononce sur la question.

La présidente des délibérations avise que l'Assemblée doit d'abord traiter de l'amendement de Mme Saba. Elle invite Mme Saba à conclure sur son amendement.

Mme Saba précise d'abord que l'assemblée facultaire de la FAS n'a pas délégué ses pouvoirs au conseil de faculté. Elle explique ensuite que sa proposition visait juste à faire référence aux statuts pour s'assurer de ne rien oublier. Elle rappelle que les statuts précisent toutes les prérogatives qui reviennent aux assemblées facultaires, aux conseils de faculté et ceci selon les différences entre chacune des facultés. Donc elle se rallierait à Mme Boisjoly, ou à une formulation plus englobante.

Mme Boisjoly considère que la formulation de Mme Saba est plus appropriée.

Invitée par la présidente des délibérations, Mme Saba précise sa proposition d'amendement, qui est à l'effet d'ajouter « en respect des statuts et des prérogatives conférées aux différentes instances », à la suite de « L'Assemblée universitaire établit que ». Mme Boisjoly se dit d'accord avec la formulation proposée.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée revient à la proposition générale.

Mme Lefebvre dit ne pas avoir reçu la proposition remaniée. Le deuxième paragraphe de la première version mentionnait non seulement que les assemblées avaient à leur disposition toute l'information nécessaire, mais nommait des instances qui devaient se prononcer. Évoquant son expérience récente d'un processus de restructuration, elle aurait demandé de renforcer cela. Elle demande à M. Saul en quoi la formulation actuelle protège le droit des assemblées départementales ou facultaires de recevoir toute l'information nécessaire, y compris par exemple du Comité du statut du corps professoral (CSCP), du SGPUM, etc. Elle estime que la formulation actuelle est floue et pourrait faire en sorte de contrer, par une simple décision d'assemblée, une demande d'un groupe de professeurs d'avoir des groupes de travail ou aviseurs avant de prendre une décision.

M. Saul indique que ce passage fait toujours partie de sa proposition, il est reformulé comme suit (quatrième paragraphe) : « À cette fin, les assemblées départementales et facultaires concernées ont à leur disposition toute l'information nécessaire ». Telle que formulée, la demande est générale et non limitée par une énumération, toute l'information que l'assemblée peut demander peut être demandée. Elle a encore plus de pouvoirs et de latitude dans son exigence d'information avant de prendre une décision.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la présidente des délibérations cède la parole à M. Saul pour conclure avant la tenue du vote.

M. Saul considère que c'est une résolution qui permet d'asseoir une procédure sur une question qui est parfois litigieuse et très délicate dans toutes les circonstances, et qui permettra d'avancer et d'arriver à des restructurations, le cas échéant, acceptées par toutes les instances.

Mme Lefebvre, qui évoque le processus récent vécu à la Faculté de théologie et de sciences des religions, notamment quant aux difficultés à obtenir un vote pour consulter le CSCP, considère que de ne pas nommer quelques instances lui paraît limiter la capacité des instances.

La présidente des délibérations avise que l'Assemblée est prête à procéder au vote. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la proposition sur le rôle des assemblées départementales et facultaires dans tout projet de restructuration, conformément au document **2016-A0021-0583^e-252 amendé** déposé aux archives.

Au terme de ce point, l'Assemblée suspend sa séance pour la pause pour le repas du midi et reprend ses travaux à 13 h.

AU-0583-9 **PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS : DEMANDE D'AJOUT DE DEUX (2) MEMBRES REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE SOUTIEN ET D'ADMINISTRATION SUR FONDS DE RECHERCHE ET FONDS SPÉCIAUX AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**
2016-A0021-0583^e-238 à 240

La présidente des délibérations rappelle que ce point est reporté de la dernière séance. Elle invite le proposeur, M. Ghanty, à en faire la présentation.

M. Ghanty demande le consentement de l'Assemblée afin de permettre qu'un représentant du personnel de la recherche, M. Pierre Bissonnette, prenne la parole pour faire état de la situation et de

la problématique. Il rappelle que l'Assemblée compte trois représentants du personnel de soutien et qu'aucun ne provient de la recherche.

L'Assemblée consent à donner la parole à M. Bissonnette.

M. Pierre Bissonnette se présente, il est employé de la recherche à l'UdeM depuis plus de 20 ans. Il évoque la situation et les conditions de travail particulières à ce corps d'emploi comptant plus de 1000 employés où se côtoient techniciens, professionnels de recherche et postdoctorants salariés, sans compter les étudiants à temps partiel sur fonds de recherche. Il souligne que la représentation des employés de la recherche au sein de l'Assemblée universitaire est indirecte : trois postes sont réservés à des représentants des cadres et des membres du personnel professionnel, et trois à des représentants du personnel de soutien; cependant sur les six représentants actuels aucun n'est issu du milieu de la recherche. En tant que membres de la communauté universitaire, et considérant l'expérience et la vision propres aux employés de la recherche, ceux-ci souhaitent avoir des représentants à l'Assemblée universitaire pour faire part des problématiques propres à leur condition et, d'autre part, dans une optique de collaboration, souhaitent participer à ses débats.

La présidente des délibérations précise que la proposition soumise est à l'effet de demander l'ajout de deux membres représentant le personnel de soutien et d'administration sur fonds de recherche et fonds spéciaux au sein de l'Assemblée universitaire. Elle porte à l'attention de l'Assemblée les deux extraits des statuts déposés (documents 2016-A0021-0583^e-239 et 240) en lien avec la proposition, soit l'article 19.01 et l'article 37.03, et rappelle, comme mentionné par M. Bissonnette, que la représentation du personnel de la recherche est incluse dans un groupe de six représentants. Elle cède la parole au secrétaire général pour des précisions quant à la manière de traiter cette question.

Le secrétaire général indique que le plus simple, si l'Assemblée adopte le principe aujourd'hui, serait de référer la question au Comité des règlements qui ferait rapport à l'Assemblée sur la formulation précise des textes réglementaires pour traduire la décision que prendrait l'Assemblée.

M. Lewis, qui appuie la proposition, souligne que les employés de la recherche avaient autrefois un représentant à l'Assemblée universitaire, en M. Pierre Ménard-Tremblay, qui avait été élu indirectement par le processus mentionné précédemment. Celui-ci a perdu son emploi, un reflet de la précarité vécue par ce groupe d'employés et qui est partagée par les chargés de cours. Par ailleurs, depuis que M. Ménard a quitté l'Université, M. Bissonnette et Mme France Fillion assistent comme observateurs à presque toutes les séances de l'Assemblée, ce qui, à son avis, est un gage de leur intérêt aux débats de l'Assemblée.

Mme Hébert fait une distinction entre le principe sous-jacent à la proposition, à savoir qu'il y ait une représentation du personnel de soutien à la recherche à l'Assemblée et, d'autre part, la mécanique proposée qui est d'ajouter deux membres. Sur le principe, elle se dit d'accord à ce qu'il y ait une représentation des représentants du personnel de recherche à l'Assemblée universitaire, ceux-ci jouant un rôle important tant dans la programmation que dans le devis et du fait qu'ils ont une perspective particulière. Toutefois, certains attendus qui motivent l'ajout laissent perplexes, notamment celui qui mentionne que « les employés de la recherche sont les plus à même d'identifier, présenter et expliciter les problématiques et inquiétudes propres à leurs conditions ». Elle estime que la proposition ne devrait pas être basée sur une position de défense des prérogatives de travail, ce qui ne relève pas de l'Assemblée universitaire, mais de s'assurer de participer au dialogue de la communauté universitaire. En ce qui concerne la mécanique qui est proposée, soit l'ajout de deux membres, elle suggère d'envisager plutôt de réserver des postes aux représentants de la recherche parmi l'ensemble des postes actuellement réservés aux représentants du personnel de soutien et aux cadres et professionnels. En ce sens, elle ne peut appuyer la proposition quant à la mécanique proposée, mais sur le principe que leurs perspectives enrichissent le débat, elle l'appuie.

M. Molotchnikoff considère que les employés de la recherche étant des participants de la vie universitaire, il est légitime qu'ils participent à l'Assemblée universitaire. Il note cependant qu'au fil des ans des personnes qui ne sont pas des professeurs de carrière ont été ajoutées à l'Assemblée universitaire, et il s'interroge sur ce que sera l'équilibre de l'Assemblée si on ajoute deux autres membres qui ne sont pas des professeurs, rappelant que l'Assemblée universitaire est responsable du statut du corps

professoral. Il évoque un risque d'avoir une minorité de non professeurs qui auront un droit de regard sur la carrière des professeurs. Il demande des éclaircissements au secrétaire général à cet égard.

Le secrétaire général indique que les statuts ne précisent pas de pourcentages à cet égard. À l'origine, en 1967, la Charte prévoyait un certain nombre de postes pour les professeurs en fonction de la taille des facultés, ceux-ci étaient majoritaires à l'Assemblée. Il est vrai qu'au fil du temps l'Assemblée universitaire s'est bonifiée de membres non professeurs par une modification des statuts. Mais, de mémoire, il croit que les membres du corps professoral seraient encore majoritaires.

M. Molotchnikoff désire savoir quel sera le poids respectif des professeurs réguliers à l'Assemblée universitaire avec l'ajout demandé. Avant d'accepter de nouveaux membres, M. Molotchnikoff demande que cette situation soit clarifiée.

La présidente avise M. Molotchnikoff qu'elle ne croit pas qu'il sera possible de donner cette information avant la tenue du vote. Si cette information lui semble essentielle pour voter, une motion de dépôt pourra être faite le cas échéant.

Mme Laplante propose de reporter l'étude de la question au Comité des règlements afin qu'il évalue la représentativité des professeurs au sein de l'Assemblée universitaire étant donné que des membres ont été ajoutés à la composition de l'Assemblée au fil du temps ; et que le Comité fasse rapport à la prochaine séance de l'Assemblée, afin que celle-ci puisse prendre une décision éclairée au sujet de la demande qui lui est faite. Mme Laplante précise par ailleurs qu'elle n'est pas contre le principe que les employés de recherche soient représentés à l'Assemblée. La proposition est appuyée.

Le vote est demandé. Une demande de vote secret est ensuite présentée et appuyée. L'Assemblée procède au vote secret et adopte la proposition de dépôt à la majorité, par 43 votes pour, 16 contre, aucune abstention.

AU-0583-10 **ÉTATS FINANCIERS 2015-2016**
2016-A0021-0583^e-250, 2016-A0021-0582^e-226 à 228

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers au 30 avril 2016 à l'aide d'une présentation électronique (2016-A0021-0583^e-250). Les trois documents suivants avaient été transmis aux membres de l'Assemblée universitaire préalablement à la séance : les *États financiers au 30 avril 2016* (2016-A0021-0582^e-226), les *Commentaires et faits saillants* (2016-A0021-0582^e-227), et les *Dépenses des Facultés et des Services* (2016-A0021-0582^e-228).

M. Burke désire savoir ce qui explique la diminution des dépenses, de 577 000 \$, allouées aux bourses.

M. Filteau rappelle qu'à la suite des coupes qui avaient été imposées par le gouvernement l'année dernière, il avait été décidé de couper 500 000 \$ dans les bourses, cela avait été présenté dans le budget de l'année dernière. Le montant de 77 000 \$ s'explique par des fluctuations de fin d'année.

En complémentaire, M. Burke note un déficit de 400 000 \$ en lien avec les sports d'excellence, comme cela avait été fait l'année dernière. Il demande si l'on ne devrait pas prioriser les bourses plutôt que d'accepter à nouveau un déficit de 400 000 \$ pour les sports d'excellence.

M. Filteau précise que, sur le plan comptable il ne s'agit pas d'un déficit, mais d'une contribution de l'institution aux sports d'excellence. Tel qu'il l'avait expliqué l'année dernière, ce soutien aux athlètes apporte une valeur ajoutée au niveau de la notoriété de l'institution et de l'attraction d'étudiants. C'est une politique qui date de plusieurs années.

Dans la foulée du commentaire de M. Burke, Mme Laplante déplore la décision de réduire le budget consacré aux bourses, compte tenu de l'augmentation du nombre d'étudiants aux cycles

supérieurs l'année dernière, et de la pression qui est mise à la fois sur les professeurs et sur les étudiants pour que les étudiants terminent rapidement, ce à quoi les bourses contribuent. Par ailleurs, elle déplore que le budget des bibliothèques ait été coupé de près de 3 % dans un contexte où le coût des revues savantes augmente plus rapidement que le taux d'inflation et que le dollar canadien est assez faible par rapport à l'euro et au dollar américain, qui sont les devises dans lesquelles se font les acquisitions dans les bibliothèques. Elle présume que cela se traduit par une réduction assez importante du pouvoir d'achat des bibliothèques.

M. Filteau rappelle que ces décisions budgétaires concernant les bibliothèques et les bourses ont été présentées il y a longtemps, et ont été prises pour atteindre l'équilibre budgétaire. Il rappelle que des sommes additionnelles ont été allouées au budget des bibliothèques cette année, soit 750 000 \$ récurrents pour trois ans, à partir du fonds de relance. D'autre part, dans le cadre du réinvestissement qui a été annoncé par le gouvernement en cours d'année 2016-2017 en lien avec la réussite et l'aide aux étudiants en situation de handicap, la direction a prévu allouer des sommes aux bibliothèques dans le budget 2016-2017, sous réserve de l'accord du gouvernement. Ce dernier n'a toujours pas confirmé s'il autorisait, en vertu de ses règles budgétaires, des dépenses à ce titre. Il assure que la direction est consciente des enjeux concernant les bourses et les bibliothèques, mais elle est contrainte à des choix budgétaires difficiles en regard de l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Référant à la page 3 des états financiers, M. Saul observe que le déficit global de 2,5 M\$ pour l'année 2016-2015 n'apparaît pas à la suite des produits et des charges.

M. Filteau indique l'addition qui doit être faite pour obtenir le déficit, et explique que le déficit n'apparaît pas comme tel pour des raisons de pratiques comptables. Entre autres, on ne tient pas compte des avantages sociaux futurs dans les états financiers parce qu'ils ne constituent pas une dépense effective qu'il faut financer.

M. Schiettekatte présente une première question au sujet de l'impact de la hausse des taux d'intérêt, de l'ordre de 1 %, appliquée à la dette de 722 M\$. Il demande si cela pourrait avoir un effet significatif sur le budget.

M. Nowakowski explique que la vaste majorité de la dette de l'Université, soit 590 M\$ à la page 15 de la présentation, est financée directement par le ministère de l'Éducation ; c'est-à-dire que c'est le gouvernement du Québec qui émet la dette au nom de l'Université. Le gouvernement paie également le capital et les intérêts. Pour la dette financée par le fonds de fonctionnement, la majorité est fixée par des contrats d'emprunt pour une période donnée. Il y a donc un risque lors du renouvellement de ces contrats.

Le recteur ajoute qu'il s'agit d'une différence avec le réseau de l'Université du Québec. Cette dette doit être inscrite dans les états financiers des universités à charte, par contre lorsqu'elle provient d'un établissement du réseau de l'Université du Québec, elle apparaît dans les états financiers consolidés du gouvernant. Comme mentionné par M. Nowakowski, l'Université n'est pas à risque : bien que la dette figure dans les états financiers de l'institution, c'est le gouvernement qui l'assume.

M. Schiettekatte note une augmentation par rapport à l'année précédente du budget du BRDV. Il désire savoir à quoi cela a servi.

M. Nowakowski indique qu'il y avait plusieurs postes vacants au BRDV en 2014-2015. Donc cela ne représente pas nécessairement une augmentation des dépenses, mais plutôt une économie ponctuelle qui s'est réalisée en 2014-2015.

Troisièmement, M. Schiettekatte s'étonne au sujet de l'emploi du terme « auditeur », mentionné à la première page du rapport de l'auditeur indépendant, alors que le mot « vérificateur » lui semble plus conforme en français. Évoquant une certaine responsabilité de conservation des bons usages de la langue française, il se demande si l'on ne devrait pas intervenir à cet égard.

M. Nowakowski explique que cette page du document appartient à l'auditeur, ou au vérificateur. Il s'agit d'une norme qui a été adoptée par l'Ordre des comptables agréés du Canada et par l'Ordre des comptables agréés du Québec.

M. Schiettekatte précise que sa question s'adresse à l'Assemblée. Il demande si elle n'aurait pas la responsabilité de leur recommander de revoir ce terme.

La présidente des délibérations rappelle à M. Schiettekatte que les interventions doivent porter sur les états financiers.

En écho aux commentaires précédents, M. Molotchnikoff dit déplorer les coupes dans les bourses, en particulier pour les étudiants gradués considérant que le recrutement des études supérieures est basé sur ces bourses, et également du fait que l'UdeM est en compétition avec d'autres universités montréalaises, en particulier McGill, où les bourses sont nettement plus généreuses. D'autre part, en lien avec le développement des compétences transversales, il demande si du soutien financier est prévu dans le budget afin d'inciter les chercheurs de diverses disciplines à collaborer ensemble, par exemple pour créer des plateformes technologiques distribuées entre plusieurs instituts ou plusieurs unités.

M. Filteau indique qu'il y a une structure qui permet l'émergence de projets technologiques. L'année dernière, 4,4 M\$ ont été prévus pour des projets, et des sommes sont disponibles pour l'année en cours. Bien qu'il y ait déjà une liste de projets, il y a de la place pour des initiatives porteuses. En ce qui concerne les formations continues, le vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes procède actuellement à une évaluation en vue de proposer une plateforme qui aurait des avantages majeurs pour l'ensemble des programmes de formation. Toutefois, ceci n'apparaît pas dans les états financiers.

Référant au document 227 à la page 31, M. Ghanty souligne, comme il l'avait fait l'année dernière, le fait que les services alimentaires sont en excédent et non en déficit, de l'ordre de 73 000 \$ cette année. Il dit souhaiter que cette erreur ne soit pas reproduite dans les prochains états financiers. Il invite les membres de l'Assemblée universitaire à recourir aux Services alimentaires pour tous leurs événements sur le campus, ce qui permet d'assurer que l'argent de l'université reste à l'interne au lieu d'être dépensé à l'externe. Deuxièmement, il fait une remarque concernant les profits des stationnements, évoquant des hausses récurrentes et disproportionnées du tarif du stationnement depuis deux ans.

M. Filteau présente un point d'ordre. Il considère qu'il n'est pas dans l'ordre de faire une réclamation à ce sujet, la discussion porte sur les états financiers.

M. Ghanty exprime son désaccord, son intervention porte sur les états financiers : il constate un bénéfice important provenant des stationnements, et il fait mention que les permis de stationnement que la collectivité paie augmentent de façon disproportionnée. Invité par la présidente des délibérations à présenter sa question, M. Ghanty demande si l'Université va ajuster les permis de stationnement. À son avis, l'objectif des tarifs de stationnement n'est pas d'apporter un si grand bénéfice à l'UdeM, mais plutôt d'offrir un service à ses employés et ses étudiants qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, utiliser le transport en commun.

M. Filteau explique que les infrastructures immobilières associées aux stationnements sont amorties dans l'ensemble des immobilisations institutionnelles ; ils ne sont pas dans les résultats spécifiques de l'unité stationnement. Les tarifs chargés par l'Université ne permettent pas de rentabiliser les stationnements, il n'y a donc pas de notion de profit en cause. En ce qui concerne le niveau de la hausse des tarifs, il indique qu'il a été décidé, il y a deux ans, d'une augmentation de 100 \$. Cette année, l'augmentation a été de 50 \$. Ce qui reste très loin des tarifs des institutions voisines, par exemple Sainte-Justine.

M. Burke adresse une question à M. Nowakowski à propos du régime de retraite de l'Université (RRUM). Il désire savoir s'il est logique de considérer tout surplus actuariel de la capitalisation sous le RRUM comme étant un actif de l'Université compte tenu des contraintes restrictives maintenant incluses dans la législation québécoise.

M. Nowakowski indique que globalement il y a actuellement un passif notionnel en ce qui concerne le régime de retraite. Il explique que c'est le promoteur du régime, en l'occurrence l'Université, qui est responsable à cet égard. Par exemple, si un régime est déficitaire, selon la présentation comptable, le promoteur du régime a la responsabilité de faire les démarches nécessaires à assurer sa pérennité. De même, lorsqu'il est en surplus, le promoteur du régime va éventuellement en retirer un bénéfice économique. D'autre part, les auditeurs doivent s'assurer que le montant d'un actif en lien avec un régime de retraite ne soit pas surévalué sur le bilan d'une organisation. Il rappelle que les états financiers donnent un portrait de la situation économique de l'organisation à un moment précis. Ce n'est pas nécessairement une représentation de tous ses droits légaux et obligations.

Tel qu'il le mentionnait précédemment dans son rapport, le recteur souligne que n'eût été de l'ensemble des coupes et des non-indexations imposées par le gouvernement au fil des dernières années, l'Université aurait eu plus de marge pour financer, entre autres, les bibliothèques et les bourses. De là l'importance d'influencer l'opinion publique pour que les gens comprennent que le milieu universitaire a besoin de plus de ressources. Il souligne ensuite le travail exceptionnel réalisé par le personnel de l'Université travaillant à la trésorerie, qui font bénéficier l'institution d'économies sur l'intérêt sur sa dette en gérant de manière optimale l'évolution des taux d'intérêt. Enfin, il explique que les quelque 150 M\$ de la dette propre de l'Université est un boulet qui complique nos relations avec le gouvernement. Le fait d'avoir la plus grosse dette parmi les établissements universitaires du Québec nous handicape par rapport à d'autres institutions et crée des tensions.

AU-0583-11 **COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :**
PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017-2018
2016-A0021-0583^e-241, 241 amendé

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente les orientations budgétaires 2017-2018 à l'aide d'une présentation électronique (document 2016-A0021-0583^e-241 amendé), en précisant que la version présentée comporte deux modifications apportées par le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, qu'il présente. Ainsi, une modification a été faite à l'orientation 3, au quatrième sous-point : « transformation institutionnelle » a été remplacée par « planification stratégique ». La deuxième modification porte sur le libellé de l'objectif de l'orientation 5, à la première ligne : le mot « restrictif » a été remplacé par le mot « resserré ».

M. Saul s'étonne que les orientations stratégiques présentent peu de différence par rapport à l'année dernière alors que la transformation institutionnelle est en cours, il aurait pensé que les orientations budgétaires auraient suivi ce virage nouveau de l'Université. Il demande des explications à cet égard.

M. Filteau indique que les orientations présentent les grandes lignes ; le budget sera plus spécifique à cet égard. Toutefois, il est mentionné à la première phrase du document que les orientations stratégiques s'inscrivent dans le cadre des réflexions entourant la planification stratégique et la transformation institutionnelle. De manière plus spécifique, le troisième sous-point de l'orientation 2 a été ajouté cette année en lien avec l'objectif visant à favoriser les échanges et les collaborations entre les facultés. En outre, certains éléments de l'orientation 3 réfèrent à la question du numérique et à la mise en œuvre de la transformation institutionnelle. D'autre part, il y a la possibilité que des initiatives s'inscrivent dans la planification stratégique soient financées de façon *ad hoc* par le fonds des priorités institutionnelles. Le bilan annuel de la planification stratégique pourra faire le point sur ces éléments.

Relativement au deuxième sous-point de l'orientation 4, Mme Le Dorze désire savoir si cela veut dire que les unités qui ont davantage d'étudiants seront ponctionnées pour que ce financement serve aux projets.

M. Filteau explique la mécanique de financement des unités académiques mise en place pour donner une marge de manœuvre aux facultés pour développer certains projets, tout en limitant les situations de déficits. L'unité reçoit un financement de 70 \$ par crédit pour absorber les dépenses qui sont

généralisées par une clientèle nouvelle, par exemple pour le développement de nouveaux cours, et éviter d'être déficitaire. Le 50 % porte seulement sur la variation de clientèles.

Mme Le Dorze demande combien cela représente à peu près.

M. Filteau, qui dit ne pas avoir les données précises sous la main, indique que cela dépend beaucoup de la variation de la clientèle. Il ajoute que cela ne représente pas des sommes astronomiques.

Relativement au deuxième sous-point de l'orientation 3, qui parle de favoriser la croissance d'étudiants aux cycles supérieurs, Mme Le Dorze suggère que le fait d'avoir des bourses attire des étudiants aux cycles supérieurs et qu'il serait bien que cela soit considéré.

M. Filteau convient de l'importance d'avoir plus de bourses pour les étudiants des cycles supérieurs. Il explique que l'UdeM doit parvenir à varier ses sources de fonds pour les bourses, à ce jour, le fonds de fonctionnement de l'UdeM contribue proportionnellement davantage pour les bourses que les autres universités. C'est l'une des raisons pour lesquelles les bourses sont un objectif important de la grande campagne de financement, notamment pour pallier des enjeux de budget de fonctionnement. L'Université doit compter un peu plus sur la philanthropie pour les bourses que sur le fonds de fonctionnement.

Mme Kempeneers dit avoir du mal à concilier l'orientation 1, qui mentionne que l'on va maintenir la ponction de 1,5 % sur les budgets des unités, et l'orientation 2 qui affirme que l'on va soutenir les unités dans la poursuite des grandes orientations. Et d'autre part, ce qui a été dit plus tôt dans la discussion sur la planification stratégique, que les priorités vont s'établir par les unités qui vont s'approprier cette planification. Elle désire des explications à ce sujet.

M. Filteau explique la ponction de 1,5 % sur le budget des unités qui est appliquée depuis plusieurs années pour permettre d'équilibrer le budget et de rembourser la dette accumulée. En ce qui concerne le fait de soutenir les unités dans la poursuite des grandes orientations institutionnelles, il explique que des marges peuvent être dégagées par certains mécanismes, entre autres les 50 % des revenus supplémentaires générés évoqués précédemment, le fonds des priorités institutionnelles, pour favoriser certains investissements ou certains développements pour le futur.

M. Schiettekatte demande s'il est exact que le financement des facultés était basé sur les indices CLARDER, qui sont appliqués uniformément qu'elle que soit la discipline, et qui ont été établis il y a un certain temps. Il a aussi entendu dire que certains départements faisaient des profits et avaient de la difficulté à dépenser tout leur argent alors que d'autres étaient en difficulté. Il demande s'il n'y aurait pas lieu de revoir la redistribution du financement en fonction de la situation.

M. Filteau précise que la façon dont le gouvernement finance les universités et la façon dont l'établissement finance les unités sont deux choses différentes. Il confirme que le gouvernement base le financement universitaire des disciplines par la classification CLARDER des cours. Basée sur des données des coûts de programmes de 2002, 2003, une révision du CLARDER est en cours, afin de tenir compte des modes de formation qui ont évolué dans certaines disciplines. Sur la question de surplus d'une unité versus une autre, il ne peut pas commenter parce que la direction distribue les budgets aux facultés qui font leur propre péréquation interne selon leurs priorités. Il est possible effectivement qu'une unité puisse financer en partie une autre unité, cela est un choix facultaire.

M. Schiettekatte demande si la distribution aux facultés est faite selon le CLARDER.

M. Filteau explique que le financement tient compte d'une part de l'historique du budget de l'unité, et d'autre part du CLARDER. Les variations sont basées sur le 50 % du financement d'enseignement que l'Université reçoit de Québec pour la clientèle étudiante. On essaie que les unités aient un minimum de 90 % de ce qu'elles génèrent en fait de revenus pour l'enseignement.

Concernant l'orientation 5, M. McFalls dit constater une certaine contradiction entre les deux modes d'opérationnalisation, à savoir que l'on centralise l'attribution des ressources, et en même

temps on promet des ressources adéquates aux unités. Et d'autre part, il y a une certaine distance du central vers les unités pour qu'il puisse y avoir une adéquation entre les unités moins dotées et les besoins réels sur le terrain. Il demande si cela laisse entendre que l'on envisage éventuellement de décentraliser.

M. Filteau explique que les besoins sur le terrain sont exprimés et justifiés par les responsables des unités académiques ou de services. Le Comité du budget reçoit toutes les demandes et procède à leur analyse en fonction des besoins exprimés par l'unité et sa capacité démontrée d'atteindre l'objectif/ et de répondre aux besoins.

M. Lairini présente une question au sujet de l'orientation 1, viser l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire. Il observe que cette orientation est basée sur deux considérations hypothétiques, à savoir l'atteinte des objectifs financiers et le réinvestissement public. Il souhaiterait avoir plus de précisions à ce sujet.

M. Filteau explique que dans le cas d'un réinvestissement public, celui-ci sera distribué entre le financement des priorités institutionnelles, particulièrement celles en lien avec la planification stratégique, en autant que l'équilibre budgétaire est maintenu.

La présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, Mme Danielle Morin, fait ensuite brièvement état des échanges du Comité qui s'est réuni la semaine dernière et notamment des modifications aux orientations budgétaires demandées par le Comité, qui ont été présentées par M. Filteau. Enfin, les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité et dans une perspective de mise en œuvre de la planification stratégique dans le cadre de l'énoncé du budget à venir.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université les orientations budgétaires 2017-2018, consignées au document **2016-A0021-0583^e-241 amendé** déposé aux archives.

AU-0583-12 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS**
2016-A0021-0583^e-245 à 248

Le secrétaire général fait état des rapports déposés par les présidents des comités suivants et transmis aux membres de l'Assemblée : Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, Comité de la recherche, Comité de la planification, et Comité du budget de l'Assemblée universitaire, consignés aux documents 2016-A0021-0583^e-245 à 248. Il fait ensuite brièvement état des rapports qui lui ont été communiqués par les présidents des comités. Le président du Comité des différends, M. Nicolas Vermeys, a informé que ce comité n'avait été saisi que d'un seul dossier en 2015-2016. Le Comité permanent de la politique linguistique est à rédiger un rapport en vue d'un dépôt à l'Assemblée dans les prochains mois. Enfin, le Comité concernant une politique d'information et le Comité du statut du corps professoral n'ont pas tenu de réunion au cours de l'année écoulée.

Le président du Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle, M. Samir Saul, fait état des rencontres tenues par le comité au cours de l'année et des deux rapports déposés à l'Assemblée : un sur la transformation institutionnelle et un sur la planification stratégique. Le CEPTI se tient prêt pour se pencher sur les phases ultérieures de la transformation institutionnelle.

AU-0583-13 **THÉMATIQUES TRANSVERSALES DE RECHERCHE**
2016-A0021-0583^e-251, 2016-A0021-0583^e-242

À l'invitation de la présidente des délibérations, la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert, présente les thématiques transversales de recherche à l'aide d'une présentation électronique (document 2016-A0021-0583^e-251),

La qualité du travail réalisé est soulignée par les membres au moment de leurs interventions.

M. Molotchnikoff mentionne en premier lieu qu'il aurait utilisé les titres de publications plutôt que les demandes de fonds parce que les titres de publications fournissent des données plus exactes sur la recherche qui se fait dans les laboratoires. Concernant la thématique sur le cycle du vivant, il dit regretter la disparition du Département de physiologie parce que, la physiologie étant une science intégrative, ce département se serait bien prêté à rassembler un certain nombre de sous-secteurs dans l'optique d'interconnectivité disciplinaire présentée. Par ailleurs, il suggère de remplacer le terme « environnement » par « écologie », un mot plus dynamique qui reflète la relation entre les vivants. Parmi les projets pilotes présentés, l'écologie, l'environnement et le développement durable sont des domaines très porteurs et mériteraient de constituer un pôle. À son avis, les neurosciences se porteraient également bien à la formation d'un pôle, mais il dit craindre que les nouveaux secteurs des neurosciences soient absents de cette thématique.

En ce qui concerne les titres de publication, Mme Hébert indique qu'une analyse bibliométrique a été faite pour identifier les zones de jonction et a permis de corroborer les résultats obtenus par une autre méthodologie. Elle confirme d'autre part que les mots « physiologie » et « écologie » sont présents dans les mots descripteurs. Les interconnexions touchent aux enjeux de développement durable, de développement, de diversité et leurs influences sur les organisations sociales et politiques ainsi que sur les enjeux de santé publique notamment. Elle donne ensuite des précisions concernant les enjeux associés à la neuroscience computationnelle, une des forces de l'UdeM, qui aura probablement besoin d'être présentée différemment dans la matrice. Enfin, elle souligne la nécessité de poursuivre la réflexion autour du numérique comme thématique transversale.

M. Saul estime que les thématiques sont très valables, mais sont très pondérées dans les domaines des sciences et des techniques de la santé alors que des domaines, comme les lettres, les sciences humaines et les sciences sociales, sont peu représentés. Il craint que si ces secteurs ne sont pas suffisamment représentés, une partie de la communauté universitaire ne se sente pas concernée par la transformation institutionnelle. Il se demande si l'on ne pourrait pas mettre un peu plus l'accent sur les thématiques transversales qui ont un caractère proprement sciences humaines et sciences sociales pour impliquer davantage de chercheurs de l'université dans cette grande entreprise qu'est la transformation institutionnelle. Deuxièmement, il pense qu'il devrait y avoir une thématique transversale proprement internationale qui permettrait de mettre en lumière le fait que l'international est un domaine de grand intérêt pour l'UdeM aujourd'hui, compte tenu de l'actualité et des événements qui se produisent et peuvent se multiplier avec le temps.

Mme Hébert indique que le deuxième projet-pilote avait été choisi justement parce qu'il comporte une grande majeure dans le domaine des sciences humaines et sociales. Elle présente les éléments phares de ce projet. Par ailleurs, la dimension internationale, qui est présente dans plus de la moitié des pastilles, a également fait l'objet de réflexion. Il faudra trouver une manière de mettre en valeur ces aspects qui sont en appui à l'ensemble des carrefours. Elle prend bonne note du commentaire à ce sujet.

En complément, M. Saul suggère qu'une pastille « internationalité » permettrait de compléter l'ensemble des thématiques.

Au sujet des analyses bibliométriques, M. McFalls observe que celles-ci peuvent être limitatives du fait qu'elles mettent en relief ce qui est à la mode. Il suggère que les domaines de la sociologie et de la théorie critique des connaissances pourraient faire l'objet d'une thématique transversale qui accompagnerait l'ensemble des projets. Enfin il croit nécessaire d'avoir un comité accompagnateur qui se penche d'un point de vue critique et stratégique sur le développement des thématiques transversales.

En lien avec le dernier commentaire, Mme Hébert confirme que cela a été envisagé. Les journées de la mobilisation des connaissances sont aussi pour s'assurer que l'on ne fasse pas l'apologie d'une thématique par rapport à l'autre, mais qu'elles soient débattues sous tous leurs angles. Elle explique d'autre part que l'intention n'est pas d'engorger l'activité de recherche et de formation dans quelque chose

de fixe et de rigide, mais de permettre de favoriser l'émergence des approches audacieuses et à la mesure du talent présent dans la communauté universitaire.

Concernant la participation attendue des chercheurs pour le développement des projets, Mme Vaucher désire savoir s'il est attendu que les chercheurs se regroupent et développent des projets de type *Apogée*. Si oui, est-ce qu'il y a des lignes directrices, un gabarit, et comment se ferait le financement.

Mme Hébert indique que la démarche n'est pas conçue que pour aller chercher des grands financements. Cela devrait aussi aider à établir un leadership au niveau national dans de grandes thématiques où l'UdeM a une masse critique indéniable. Elle souligne qu'il faut également un enthousiasme de la communauté autour de thématiques porteuses ou stratégiques. Le groupe de travail en lien avec les vice-doyens recherche est ouvert aux propositions et suggestions.

M. Schiettekatte désire savoir quel est le mécanisme pour soumettre des propositions, et d'autre part, comment les propositions seront établies.

Mme Hébert indique qu'une possibilité est qu'il y ait des discussions avec les chefs de département et les vice-doyens recherche qui verraient à présenter les propositions aux rencontres mensuelles avec la direction. Une autre façon de faire serait de faire un appel de propositions de thématiques porteuses qui seront évaluées par un comité de pairs externes, et par la suite un choix serait fait parmi les thématiques qui suscitent l'adhésion. Cette étape serait suivie d'un deuxième appel de propositions. Elle mentionne qu'on souhaite dynamiser les liens entre recherche et études de manière à ce que les programmes de formation bénéficient aussi des capacités en recherche, et vice versa. En outre, on vise à avoir des thématiques qui soient diversifiées et qui mettent aussi en valeur les grandes forces de l'UdeM dans les domaines société et culture.

Mme Béliveau ajoute que l'on veut aussi utiliser ces projets-pilotes pour voir quelles sont les barrières pour le développement d'activités de recherche, de formation, d'hybridation entre les deux, et quels sont les leviers de soutien qui peuvent être mis en place. C'est pour cette raison que l'on veut quatre projets les plus différents possible.

M. Casanova demande comment on voit l'arrimage avec les organismes subventionnaires. D'autre part, est-ce que cela implique, à moyen terme, une réévaluation de la façon dont le CEDAR va évaluer la recherche qui se fait au sein de l'institution.

Mme Hébert explique que cette orientation a été discutée dans divers cadres, entre autres avec les organismes subventionnaires, la table des vice-recteurs recherche du U15 et divers comités. On a constaté que la réflexion est partagée à ce sujet et qu'il s'agit d'une tendance lourde tant au niveau national qu'international. D'autre part, elle convient qu'on ne peut pas évaluer, promouvoir et soutenir ce type d'environnement avec les mêmes critères et les mêmes modalités de révision et de comité de pairs que l'on fait pour des environnements plus classiques, ajoutant que la réflexion à cet égard est assez avancée au sein des trois conseils. Enfin, cet exercice permet d'établir le leadership de l'UdeM notamment dans le cadre de ses représentations avec les directeurs de Fonds et du U15.

AU-0583-14 **LA DIVERSITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL : ÉTAT DE LA QUESTION**

2016-A0021-0583^e-243

Étant donné l'heure tardive, sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de reporter ce point à la prochaine séance.

AU-0583-15 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 23 janvier 2017, à 14 heures.

AU-0583-16 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 15.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 23 janvier 2017, délibération AU-0584-2